


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20221912-02 Du 19 décembre 2022 SUBVENTION ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ 2023</p>
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	14.12.2022
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	14.12.2022
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	15	Pouvoir		

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (15)

Absents : (0)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**SUBVENTION
ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ 2023**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'inscrire à la programmation 2023 des enveloppes de solidarité du Département les travaux suivants :

Intitulé	Montant HT
Clos Folléas – réfection partielle d'un mur d'enceinte	1 400 €
Presbytère – mise aux normes électricité	3 665 €
Presbytère – installation éclairage de sécurité	1 376 €
Ecole – réfection de la corniche	6 926 €
Cinéma – remplacement des blocs de sécurité	3 724 €
Coût total des travaux	17 091 €

Montant de la subvention attendue : 40 % soit 6 836 €

Nota : le Département accepte de prendre en charge au titre des enveloppes de solidarité des travaux effectués l'année précédente. Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Sollicite** l'octroi d'une subvention auprès du Département de la Loire au titre des enveloppes de solidarité 2023 pour le programme de travaux tel que présenté ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 20 décembre 2022.



Le Maire Hervé BÉAL

la secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT